

ASSOCIATION INITIATIVE CORNOUAILLE

145 AVENUE DE KERADENNEC

29000 QUIMPER

Exercice de 01/01/2025 au 31/12/2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION INITIATIVE CORNOUAILLE, 145, AVENUE DE KERADENNEC, 29000 QUIMPER, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations :

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents communiqués aux adhérents :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents communiqués aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relative aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux dirigeants d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels puissent comporter des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son fonctionnement. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements extérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à QUIMPER, le 11/06/2026

Pour la SAS ACF DONNARS ET ASSOCIES

Le commissaire aux comptes


Pierre DONNARS

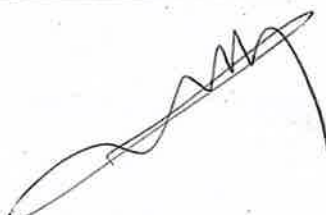
BILAN ACTIF

CORNOUAILLE INITIATIVE

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	4 798	4 798		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avancées et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 406	3 406		18
Immobilisations en cours, avancées et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	17 192		17 192	17 192
Prêts	908 603	17 571	891 032	731 545
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	87 449		87 449	101 891
Charges constatées d'avance				
Valeurs Mobilières de Placement	60 000		60 000	
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	829 490		829 490	1 019 536
TOTAL ACTIF CIRCULANT				
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF				

*Modèle Association



QUES CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

BILAN PASSIF

CORNOUAILLE INITIATIVE

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	211 306	210 139
Total Fonds propres avec droit de reprise	211 306	210 139
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	1 625 565	1 612 146
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficit)	15 611	14 586
Situation Nette (sous-total)	1 852 482	1 836 871
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	1 852 482	1 836 871
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 136	18 404
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	9 546	14 909
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	32 682	33 313
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	1 885 164	1 870 184

*Modèle Association



- COMPTE DE RESULTAT -

CORNOUAILLE INITIATIVE

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	17 624	15 420
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	9 550	8 800
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	101 814	130 014
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	26 982	1 886
Dont les dons manuels	26 982	1 886
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 047	272
Total des produits d'exploitation (I)	157 016	156 392
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	42 908	27 469
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	348	329
Salaires	66 223	61 227
Cotisations sociales	17 039	18 354
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	18	258
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	178	35 079
Total des charges d'exploitations (II)	126 715	142 715
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	30 302	13 677

*Modèle Association



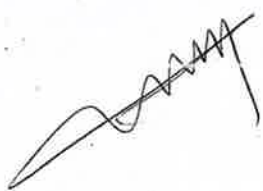
- COMPTE DE RESULTAT -

CORNOUILLE INITIATIVE

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 136	1 879
Reprises sur dépréciations et provisions	4 967	23 601
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	6 103	25 480
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	15 134	2 580
Intérêts et charges assimilées	5 660	21 991
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)	20 794	24 571
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	-14 691	-909
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-15 611	-14 580
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)		
Charges Exceptionnelles (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	163 119	181 872
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	147 508	167 286
EXCEDENT OU DEFICIT	15 611	14 586
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	82 518	63 030
TOTAL	82 518	63 030
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	82 518	63 030
TOTAL	82 518	63 030

*Modèle Association



OUES CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

CORNOUAILLE INITIATIVE

Annexe des Comptes

de l'exercice clos

le 31/12/2025

L'association Initiative Cornouaille propose des modes d'intervention reposant sur deux principes :

=> Le prêt d'honneur sans intérêts et sans garanties, qui permet le renforcement des fonds propres des créateurs et repreneurs d'entreprises. Ce prêt d'honneur, attribué par des comités d'agrément, facilite ensuite l'accès de l'entrepreneur à un financement bancaire complémentaire, les banques s'appuyant sur l'expertise des plateformes et sur leur travail approfondi mené en amont.

=> L'accompagnement des nouveaux entrepreneurs notamment par des parrains issus du monde de l'entreprise.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 885 163€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent comptable de 15 611€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Suite au conseil d'administration du 29/05/2024, celui-ci décide d'affecter intégralement les subventions EPCI en résultat d'exploitation.

L'exercice clos au 31/12/2025, fait ressortir un résultat qui découle de l'activité "prêts", de - 15 827 euros.

A titre d'information, la somme des prêts accordés mais non décaissés pour Initiative Cornouaille s'élève à 160 200 €.



Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Les comptes sont présentés suivant le règlement ANC n° 2022-06 du 04 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023 (JO du 30)

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

Plateforme d'initiative locale ; création et préservation d'emplois par aides financières et accompagnement des porteurs de projets.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

État de l'actif immobilisé :

Immobilisations Incorporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Autres Immobilisations incorporelles	4 798	-	-	-	-	4 798
Total Immobilisations Incorporelles (I)	4 798	-	-	-	-	4 798
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 406	-	-	-	-	3 406
Total Immobilisations Corporelles (II)	3 406	-	-	-	-	3 406
Autres Titres Immobilisés	17 192	-	-	-	-	17 192
Prêts et autres immobilisations financières	752 710	533 633	-	547 394	-	738 949
Total Immobilisations Financières (III)	769 902	533 633	-	547 394	-	756 141
Total Général (I + II+III)	778 106	533 633	-	547 394	-	764 344

Méthode d'amortissements et de dépréciations :

Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur Début D'exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur Fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles (Total I)	4 798	-	-	4 798
Autres immo. corp.- Matériel de bureau et inform., mobilier	3 129	258	-	3 387
Total Amortissement. Corporelles (Total II)	3 129	258	-	3 387
Total Général	7 927	258	-	8 186

Dépréciation de l'actif Immobilisé :

Dépréciation Actif Immobilisé	Valeur Début D'exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur Fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Immobilisations Financières	7 404	15 134	4 967	17 571
TOTAL	7 404	15 134	4 967	17 571

Les prêts sont provisionnés sur le montant net de garantie selon la règle suivante :

- * plus de 3 et jusqu'au 6 impayés : 50 %
- * plus de 6 impayés : 75 %
- * en redressement judiciaire ou liquidation de bien : 100 %
- * en cas de cessation d'activité : 100 %

Informations sur les postes du passif du bilan :

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci (entités non APG, hors fondations d'ortantes et fonds de dotation) :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Ouverture	Affectation	Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Clôture
Fonds propres sans droit de reprise	-					-
Fonds propres avec droit de reprise	210 139		1 167			211 306
Écarts de réévaluation	-					-
Réserves	1 612 146		13 419			1 625 565
Report à nouveau	-					-
Excédent ou déficit de l'exercice	14 586		-14 586	15 611		15 611
Situation nette	1 836 871		0	15 611		1 852 482
Fonds propres consommables	-					-
Subventions d'investissement	-					-
Provisions réglementées	-					-
Total	1 836 871		0	15 611		1 852 482

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en euros

La trésorerie se décompose de la manière suivante :

* fonctionnement à hauteur de 201 457 €

* prêts à hauteur de 628 033 €

soit un total de 829 490 €.

Informations sur les postes du compte de résultat :

Valorisation des contributions volontaires :

Une mise à disposition de personnel à titre gratuit concerne l'animation de la plateforme Cornouaille Initiative.

Les charges sont supportées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper Cornouaille, dans le cadre de la convention de partenariat entre les deux parties (CCI et Cornouaille Initiative), la CCI ne facturant pas tout le coût salarial du personnel prêté, des locaux, des frais d'accueil, de photocopies, de téléphone,....

Le bénévolat concerne les comités d'agrément et se valorise ainsi :

Nombre de bénévoles présents à chaque comité * durée du comité en heure * taux horaire moyen (60€/heure).

La valorisation retenue au titre de l'exercice 2025 est ainsi déterminée :

Janvier : 8 personnes * 3 h * 60 € = 1 440 €

11 personnes * 2.5 h * 60 € = 1 650 €

Février : 9 personnes * 3 h * 60 € = 1 620 €

9 personnes * 2.5 h * 60 € = 1 350 €

8 personnes * 1.5 h * 60 € = 720 €

Mars : 5 personnes * 0.5 h * 60 € = 150 €

7 personnes * 3.5 h * 60 € = 1 470 €

11 personnes * 3 h * 60 € = 1 980 €

Avril : 7 personnes * 3 h * 60 € = 1 260 €

9 personnes * 3.5 h * 60 € = 1 890 €

CORNOUAILLE INITIATIVE

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Mai : 8 personnes * 3 h * 60 € = 1 440 €

7 personnes * 3 h * 60 € = 1 260 €

Juin : 9 personnes * 3 h * 60 € = 1 620 €

9 personnes * 3.5 h * 60 € = 1 890 €

11 personnes * 2.5 h * 60 € = 1 650 €

Juillet : 9 personnes * 3 h * 60 € = 1 620 €

10 personnes * 3 h * 60 € = 1 800 €

Septembre : 9 personnes * 2.5 h * 60 € = 1 350 €

7 personnes * 2,5 h * 60 € = 1 050 €

Octobre : 8 personnes * 3.5 h * 60 € = 1 680 €

9 personnes * 3 h * 60 € = 1 620 €

Novembre : 11 personnes * 1.5 h * 60 € = 990 €

8 personnes * 3 h * 60 € = 1 440 €

8 personnes * 3 h * 60 € = 1 440 €

Décembre : 9 personnes * 3 h * 60 € = 1 620 €

9 personnes * 3.5 h * 60 € = 1 890 €

Egalement une valorisation du parrainage a été effectuée, sur une base de 60 € / heure, soit :

* parainage ARPEB : 8 040 €

* parainage EGEE : 5 160 €

Ainsi que d'une valorisation du temps du président (temps hors gouvernance)-à hauteur de 1 740 €, et du temps bénévolat (hors parainage) hauteur de 29 670 €.

Précisions sur les opérations réalisées en commun :

Précisions sur les opérations exceptionnelles :

Exercice N Exercice N-1

Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits Exceptionnels sur Opération en capital	-	-
Reprise pour provisions pour risques et charges	-	-
Total produits exceptionnels	-	-
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges Exceptionnelle sur Opération en capital	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
Total charges exceptionnelles	-	-
Résultat exceptionnel	-	-

Autres informations :

	COMPTE DE RESULTAT		
	TOTAL	Fonctionnement	prêts
Produits d'exploitation	157 016	157 016	0
Charges d'exploitation	- 126 715	- 126 715	0
Résultat d'exploitation	30 302	30 302	0
Produits financiers	6 103	1 136	4 967
Charges financières	- 20 794	0	- 20 794
Résultat financier	-14 691	1 136	- 15 827
Résultat courant	15 611	31 438	-15 827
Produits exceptionnels	0	0	0
Charges exceptionnels	0	0	0
Résultat exceptionnels	0	0	0
Résultat	15 611	31 438	-15 827

CORNOUAILLE INITIATIVE

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	BILAN		
	TOTAL	Fonctionnement	Prêts
Actif immobilisé	908 224		891 032
Actif circulant	87 449		0
Placements	60 000		
Trésorerie	829 490	201 457	628 033
TOTAL ACTIF	1 885 163	366 098	1 519 065
Fonds propres	1 836 870	301 978	1 534 892
Résultat de l'exercice	15 611	31 438	- 15 827
Dettes fournisseurs	23 136	23 136	0
Dettes fiscales et sociales	9 546	9 546	0
Produits constatés d'avance	0	0	0
TOTAL PASSIF	1 885 163	366 098	1 519 065